

Communiqué, 21 septembre 2021

## **Pour un transport adapté accessible**

Le transport collectif adapté est actuellement offert, dans la MRC de Memphrémagog comme partout au Québec, seulement aux personnes ayant des handicaps permanents. *Les oubliés de l'autobus* ont participé à la consultation du Gouvernement du Québec sur la révision de sa politique d'admissibilité au transport adapté, en cours jusqu'au 30 septembre.

*Les oubliés de l'autobus* réclament d'y donner accès aux personnes avec des handicaps temporaires (accidentés, bénéficiaires de traitements spéciaux, etc.) et à toutes celles qui n'ont pas de permis de conduire suite à un problème de santé. Il faudrait que toute condition physique qui empêche de conduire une automobile soit acceptée, le rapport médical mentionnant une limitation devant être prépondérant.

L'admission devrait être automatique dès le retrait du permis de conduire pour raison de santé par la Société d'assurance automobile, de même que lors d'incapacités de victimes d'accidents de la route, du travail ou d'actes criminels.

*Les oubliés de l'autobus* demandent une approbation préliminaire automatique pour toute personne qui fait la demande de transport adapté, jusqu'à la fin de l'évaluation de son dossier. Il est impératif que le service soit aussi offert immédiatement aux handicapés arrivant dans notre région sur présentation de preuve d'admissibilité québécoise. Une aide devrait être accordée pour la demande de révision en cas de refus de service.

Les critères sont actuellement conçus pour que les usagers se tournent vers le transport en commun régulier. Par exemple, une personne qui peut marcher 100 mètres sans aide n'aura pas droit au transport adapté car on présume qu'elle peut se rendre à un arrêt de bus. Mais dans les cas où il n'y a pas de transport en commun régulier, comme ici dans la MRC de Memphrémagog, ces critères sont inapplicables et tous ceux qui le demandent devraient alors avoir accès au transport adapté.

Il faut dès maintenant maximiser l'utilisation des véhicules de transport adapté, en rendant les sièges disponibles à l'ensemble de la population. Les véhicules doivent être ainsi mis à contribution pour les gens qui demandent un transport collectif, et servir au transport de personnes non admissibles qui n'ont pas d'autre moyen de transport.

La révision de la politique d'admissibilité au transport adapté devrait permettre à un maximum de personnes qui en ont besoin d'avoir accès à ce service. *Les oubliés de l'autobus* se réjouissent de cette possibilité offerte de favoriser la mobilité durable.